

*Expansion des exportations*

le président de la Société pour l'expansion des exportations nous l'a dit, pour des périodes allant jusqu'à 20 ans.

J'en reviens à un premier argument que j'ai présenté. A quel point l'activité de la Société pour l'expansion des exportations est-elle souhaitable en ce qui concerne le commerce mondial? A cet égard, il est important, je crois, de lire différentes références que l'on peut obtenir sur ce sujet dans le contexte mondial. La première que j'aimerais mentionner se trouve dans un rapport de feu Lester B. Pearson intitulé «Vers une action commune pour le développement du Tiers Monde». Il s'agit d'un rapport de sa Commission d'étude du développement international. M. Pearson y fait des déclarations très intelligentes que l'on trouve à la page 167. En passant, l'Union de Berne qu'il mentionne est le nom donné à une association sans structure rigide à laquelle la totalité ou la plupart des associations d'exportation appartiennent. Il nous dit:

Tous les grands pays exportateurs de biens d'équipement ont en fait renoncé à appliquer la clause de l'Union de Berne, selon laquelle normalement les crédits ne doivent pas être accordés pour des périodes supérieures à cinq ans, et les échéances dépassent fréquemment huit et parfois même dix ans. En pratique, le volume total net des crédits à l'exportation consentis aux pays en voie de développement au cours de l'année 1967 était composé de crédits à échéance supérieure à cinq ans.

Et nous sommes maintenant en 1973, alors que le président de la Société pour l'expansion des exportations nous dit qu'il envisage maintenant de consentir des prêts de 15 ans pour les mêmes fins. Dans son étude, M. Pearson souligne que les crédits à l'exportation ont un rôle à jouer dans le développement, mais que leur utilisation imprudente comporte des dangers très réels. Tout d'abord, les crédits à l'exportation sont d'habitude une forme coûteuse de financement externe. Ceci peut être vrai, dit-il, même lorsque le taux nominal d'intérêt est bas. Toutefois, ceci est compensé par des rectifications du prix du matériel acheté. On a signalé à la Commission des cas comportant des ajustements de prix dépassant 100 p. 100 du prix mondial. Quoique ces cas soient probablement rares, il semble que de moindres rajustements soient chose courante.

● (1620)

A ce sujet, je pense intéressant de noter que lorsqu'il a comparé devant le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale le 9 mai, le très révérend Edward W. Scott, primat de l'Église anglicane du Canada, a parlé du problème des activités de financement internationales. Il a souligné que l'expérience et les études l'avaient persuadé qu'il fallait s'intéresser davantage à deux secteurs cruciaux et agir dans ces secteurs. L'un d'eux était la politique commerciale et le second était la population. M. Scott a dit sans ambages qu'il connaissait des exemples où ce qu'il a appelé des vendeurs de choc pouvaient vendre à des personnes des pays sous-développés de la marchandise à plus de 100 p. 100 du prix courant de cette marchandise.

Pour en revenir à l'article de M. Pearson, sa seconde mise en garde concerne le recours excessif à des crédits d'exportation qui a créé de sérieuses difficultés aux pays sous-développés qui, pour équilibrer leur balance de paiements, ont recouru à des emprunts à court terme pour financer des investissements à long terme. Depuis 1955, une accumulation exagérée de crédits aux fournisseurs à court terme a été une des raisons principales de la nécessité d'établir un nouveau calendrier des échéances d'un certain nombre de pays, à savoir l'Argentine, le Brésil, le Chili, le Ghana, l'Indonésie et la Turquie. A l'exception du

Ghana, notre Société pour l'expansion des exportations, soit de son propre chef ou comme en tant qu'agent du gouvernement, a accordé d'autres crédits à chacun des pays mentionnés par M. Pearson. Quand je dis «crédits», je parle de crédits totalisant presque 250 millions de dollars, environ un quart de milliard de dollars du total de 1 milliard souscrit jusqu'ici par la Société pour l'expansion des exportations.

M. Pearson ajoute que les crédits à l'exportation sont souvent utilisés pour financer les projets industriels dans le secteur public, parce qu'en général, ni les organismes internationaux d'aide, ni les principaux organismes d'aide bilatérale n'ont l'envie de financer les projets industriels dans ce secteur. Au lieu de cela, on utilise les crédits comme meilleure solution de remplacement.

M. Pearson dit ensuite qu'en général, on ne fait pas d'enquête convenable avant d'accorder ces crédits et que, souvent, ils sont accordés parce que l'on se rend compte que le projet en question ne répond peut-être pas à des normes de rigoureuses fiabilité économique. M. Pearson recommande que le groupe de la banque mondiale établisse des règles fondamentales qui guideraient ces sociétés dans ce domaine, de manière à éviter ce qu'il considère comme un problème clef.

Toutefois, ajoute M. Pearson, les gouvernements des pays créanciers doivent aussi faire preuve d'une certaine modération. Ils ont eux-mêmes intérêt à éviter l'usage inconsidéré de crédits à l'exportation qui risque dans l'immediat d'entraîner des défauts de paiement ou des réaménagements de dette. Puis il déclare:

Nous recommandons la mise au point d'un «système d'alerte» efficace sur la base du système de rassemblement de statistiques sur la dette extérieure que l'OCDE et la Banque mondiale sont en train d'élaborer. Il faudrait confier à la Banque mondiale le soin d'émettre des recommandations définitives mettant en garde contre le recours aux crédits à l'exportation les pays atteignant la cote d'alerte du point de vue des dettes et du service de l'intérêt. Elle devrait fixer les plafonds à ne pas dépasser.

Non seulement la Société pour l'expansion des exportations ne respecte pas ces plafonds mais en plus, il s'est avéré, par les témoignages apportés au comité, que la Société n'a aucune directive interne même concernant le montant de crédits qu'elle peut accorder à l'un des pays du monde.

Qu'il me soit permis de signaler que la Société pour l'expansion des exportations est née des recommandations du rapport de J. W. Gibson, sur les moyens de financement canadiens de l'exportation, publié le 14 mai 1968. C'est un rapport intéressant. Malheureusement, ce que M. Gibson espérait de la part de la Société pour l'expansion des exportations ne s'est pas vraiment réalisé. Je veux parler, par exemple, de son désir de voir les banques à charte canadiennes participer beaucoup plus aux exportations. Il a mentionné les divers moyens grâce auxquels la Société pour l'expansion des exportations pourrait stimuler les activités d'exportation de notre pays. En résumé, il s'agissait d'une bonne idée au départ qui a été déformée, et cette question va devenir un problème auquel devront désormais faire face les gouvernements canadiens.

Je pense que cette idée a été déformée parce que les sociétés de la Couronne, de la façon dont elles sont administrées par le gouvernement actuel, sont devenues tout à fait autonomes. Je suis surpris de constater que les sociétés de la Couronne ne cherchent même pas à faire de bénéfices. Par exemple, lorsque j'ai demandé pourquoi les bénéfices de la Société centrale d'hypothèques et de logement sont tombés pendant trois années de suite, j'ai été surpris d'entendre le ministre responsable de cette société